

22

R A P P O R T

OBJET : CONVENTIONNEMENT AVEC LES ASSOCIATIONS SOCIO-ÉDUCATIVES

Depuis 2008, la Ville de Metz s'est engagée dans une politique de conventionnement avec les associations qui développent une offre éducative sur l'ensemble des quartiers messins. Pour mémoire ce partenariat est construit autour de trois types de conventions (projet éducatif, projet d'animation ou accueil associatif de quartier) et concerne les structures de jeunesse et inter associations ayant en charge la gestion et l'animation des équipements communaux, ainsi que les associations développant un projet d'action à l'échelle du territoire. Cette nouvelle politique, intégrant les conventions triennales pour les projets éducatifs, vise à apporter à terme les perspectives d'une sérénité économique nouvelle aux associations.

Ainsi en 2010, les 30 structures conventionnées (dont 22 missionnées pour la gestion d'équipements communaux) ont mené en direct des actions au profit de quelques 9000 adhérents (dont des adhésions « familles ») et ont accueillis dans leurs locaux les activités de plus de 350 autres associations. Les équipes de bénévoles et de professionnels ont proposé quelques 250 ateliers hebdomadaires différents, ont organisés des mercredis éducatifs, des accueils de loisirs sans hébergement, de nombreuses manifestations et géré le prêt de salles pour des évènements privés ou associatifs (...). Toutes ces actions, et bien d'autres encore, prennent place au sein de projets cohérents, construits en fonction des besoins des habitants de chaque territoire; elles sont indispensables pour l'animation de nos quartiers, pour le développement du lien social et des rencontres entre générations, pour les valeurs éducatives qu'elles véhiculent auprès de notre jeunesse.

Au-delà de l'action quotidienne portée par ces associations, l'apport financier de la Ville permet également de soutenir l'emploi associatif. 29 des structures conventionnées en 2010 emploient en effet quelques 259 salariés correspondant à 157 Equivalents Temps Plein (80 % des ETP sont liés à l'animation, 20% aux postes de direction, secrétariat, logistique et ménage).

29 conventions sont proposées au titre de ce rapport, dont deux associations déjà financées pour leur fonctionnement en 2010 mais non conventionnées : les Eclaireurs et Eclaireuses de France, notamment pour l'action développée autour de la ludothèque et la COJFA (Cogestion Famille) pour sa mission de gestion de la Maison des Associations, sis 1 rue du Coëtlosquet à Metz.

Par ailleurs, il est à noter que les subventions proposées sont exceptionnellement majorées de 10 000 € respectivement pour la MCL Saint Marcel, afin de la soutenir dans ses efforts de consolidation des postes de personnel, et pour le Centre Socio Culturel de la Grange-aux-Bois, pour accompagner sa démarche d'élaboration d'un projet social et de préfiguration d'un centre social.

Il est proposé d'attribuer à ces associations des subventions pour un montant total de 1 759 898 €, dont 26 % consacrés à la prise en charge des frais d'exploitation des bâtiments et 4 % représentant l'aide reversée aux familles pour la participation aux accueils collectifs de mineurs. La participation forfaitaire de la Ville sur le personnel d'accueil, d'animation et d'entretien des locaux municipaux représente par ailleurs 56 %. Enfin, 14 % de la subvention de la Ville sert à financer des manifestations ou actions d'animation.

Compte tenu de l'aide au démarrage de 30 000 € accordée à la Maison de la Culture et des Loisirs de Metz par délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2010, des acomptes accordés par délibération du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2011, soit 852 837 € au total, le solde restant à verser s'élève à 907 061 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

MOTION

OBJET : CONVENTIONNEMENT AVEC LES ASSOCIATIONS SOCIO-ÉDUCATIVES

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes pour un montant 1 759 898 €.

SUBVENTIONS 2011 POUR LES ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES :

1) AU TITRE DE LA MISE EN PLACE D'UN PROJET ÉDUCATIF :

	<i>Dont déjà versé</i>
- Association Messine Interfédérale de la Patrotte	152 750 € 76 110 €
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	140 314 € 70 157 €
- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	126 123 € 72 549 €
- Maison des Jeunes et de la Culture de Borny	132 000 € 66 000 €
- Maison des Associations du Sablon – Centre Social	107 216 € 51 138 €
- Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	95 070 € 47 535 €

2) AU TITRE DE LA MISE EN PLACE D'UN PROJET D'ANIMATION

	<i>Dont déjà versé</i>
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	105 966 € 50 890 €
- Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	87 184 € 42 299 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny (Centre Social du Petit Bois)	96 488 € 47 645 €
- Interassociation de Gestion des Centres Socioculturels de la Grange-aux-Bois	91 036 € 38 387 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny (Centre Social Champagne)	90 416 € 43 494 €
- Centre Culturel de Metz Queueulé	53 405 € 26 703 €
- Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	59 810 € 27 208 €
- Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	24 160 € 12 080 €
- Centre de Renseignement et d'Information – Bureau Information Jeunesse	38 478 € 19 239 €

- Association NAN BARA	17 100 €	8 550 €
- Familles de France – Fédération de Moselle	19 314 €	7 404 €
- Together	7 000 €	3 500 €
- Pushing	3 000 €	1 500 €
- Association des Jeunes de Borny	15 200 €	7 600 €
- Fédération Culture et Liberté	30 000 €	22 500 €
-Eclaireuses Eclaireurs de France	26 670 €	

3) AU TITRE DE LA MISE EN PLACE DE L'ACCUEIL ASSOCIATIF DE QUARTIER

	<i>Dont déjà versé</i>
- Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	35 800 € 17 900 €
- Association de Gestion du Centre Familial Social et Culturel de Metz-Magny	62 004 € 31 002 €
- Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	31 307 € 15 654 €
- Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	40 161 € 20 081 €
- Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	35 876 € 16 687 €
- Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	18 050 € 9 025 €
- Cogestion-Jeunesse-Familles	18 000 €

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces annexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI